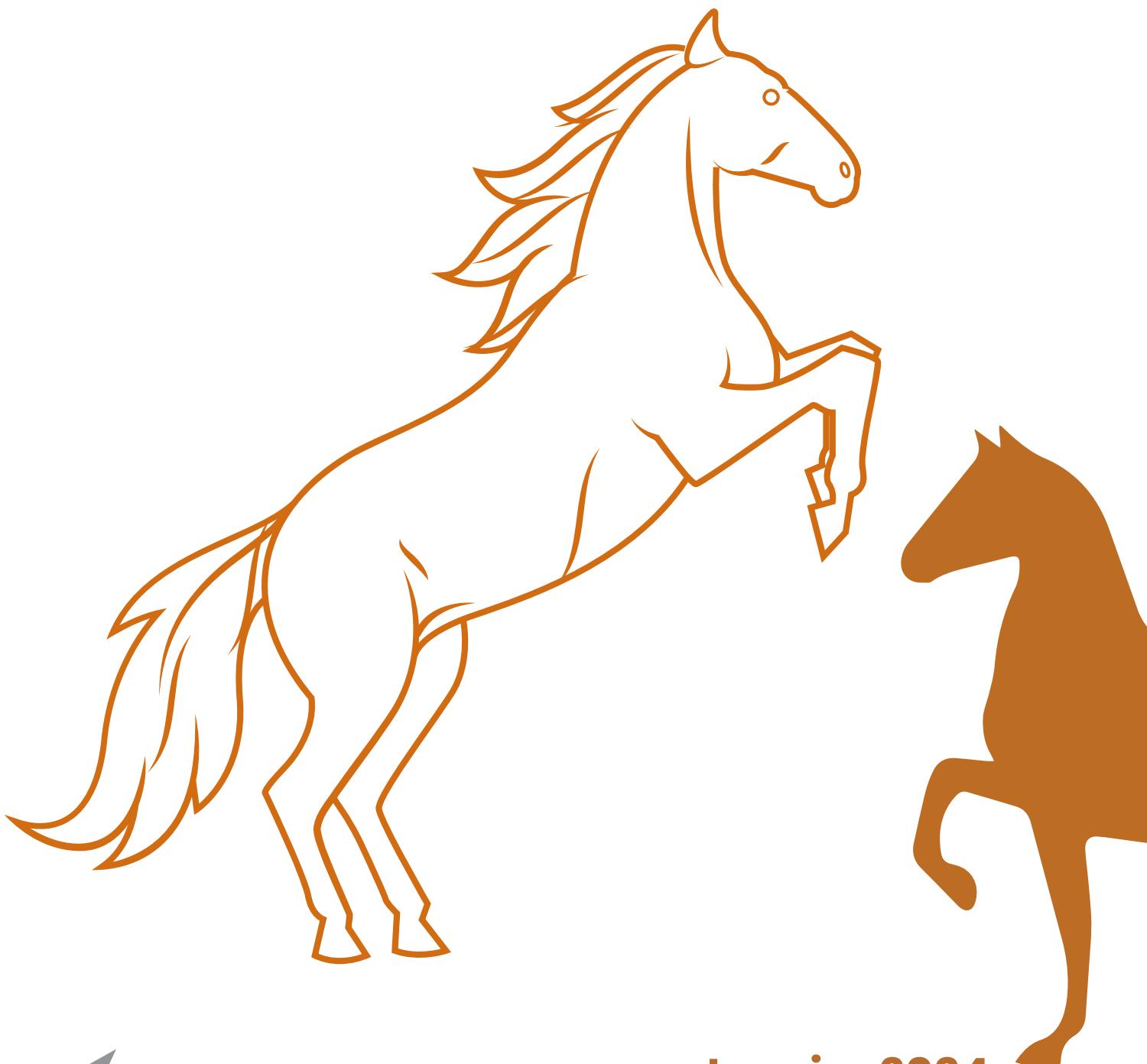


**BIOSÉCURITÉ**



# Guide de bonnes pratiques de biosécurité dans les structures équines



**Janvier 2024**

# Sommaire

## Avant propos

Les différentes sources de contaminations.....	4
Comprendre la biosécurité.....	4

## Les bases de la biosécurité

La sectorisation et le zonage de l'exploitation.....	6
La gestion par lots.....	6
Le principe de la marche avant.....	6
La marche avant.....	7
Identification et traçabilité.....	8

## Empêcher l'introduction de maladies

La gestion de l'introduction d'animaux.....	10
La gestion des intervenants et visiteurs.....	11
La gestion des vecteurs «animaux» (nuisibles, animaux domestiques, faunesauvage).....	12
Le matériel en commun.....	12
La gestion des contacts entre équidés de la structure ou de structures équines différentes, à statut sanitaire différents.....	13
La préparation et le stockage des fourrages et des aliments.....	13

## Empêcher les pathogènes de s'installer et de circuler

Le maintien des animaux en bonne santé.....	15
Equipement, harnachement et matériel de pansage et de curage.....	15
La gestion des poulinages.....	16
La gestion des animaux malades avec l'infirmerie.....	16
Nettoyage/désinfection.....	17

## Empêcher les maladies de diffuser en dehors de la structure

La gestion des effluents.....	19
La gestion des cadavres.....	19
La gestion des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI).....	20

## Et en cas d'accueil du public ?

La gestion des produits d'origine animale.....	23
--	----

# Avant propos

Le propriétaire/détenteur est l'acteur responsable et incontournable de la santé des chevaux qu'il a sous sa responsabilité. Il est la première sentinelle, le premier intervenant, mais également le premier concerné. Cependant, tous les acteurs de la filière (vétérinaires, conseillers, commerciaux, inséminateurs, maréchaux, ...) et le public (visiteurs, clients, ...) sont également concernés et doivent être sensibilisés à la biosécurité.

Ce document propose des recommandations afin de limiter les risques d'introduction, de circulation et de propagation des principales maladies qui peuvent toucher les structures équines (grippe, rhinopneumonie, gourme, artérite virale, ...). Face à un risque donné, il y a souvent plusieurs moyens pour le prévenir, intervenir et le maîtriser.

La diminution des épisodes de maladies permet ainsi d'améliorer la santé et le bien-être des animaux, le quotidien du propriétaire/détenteur (moins de temps à soigner les animaux) et la production : meilleure reproduction, moins de perte d'activités (courses, concours, moins de pertes d'animaux, ...) et de maintenir la notoriété et la réputation de la structure qui pourrait être altérée en cas de problème sanitaire.

Les mesures présentées dans ce guide, pour la plupart simples, de bon sens et peu coûteuses, représentent une gestion idéale de la structure mais c'est au propriétaire/détenteur de sélectionner avec ses conseillers et son vétérinaire ce qui est le plus approprié pour ses équidés en fonction des risques présents sur sa structure.

Un référent biosécurité peut également être défini au sein de la structure, il est responsable de la mise en application des mesures de biosécurité, de la formation du personnel permanent de la structure et de la sensibilisation du personnel temporaire et du public.

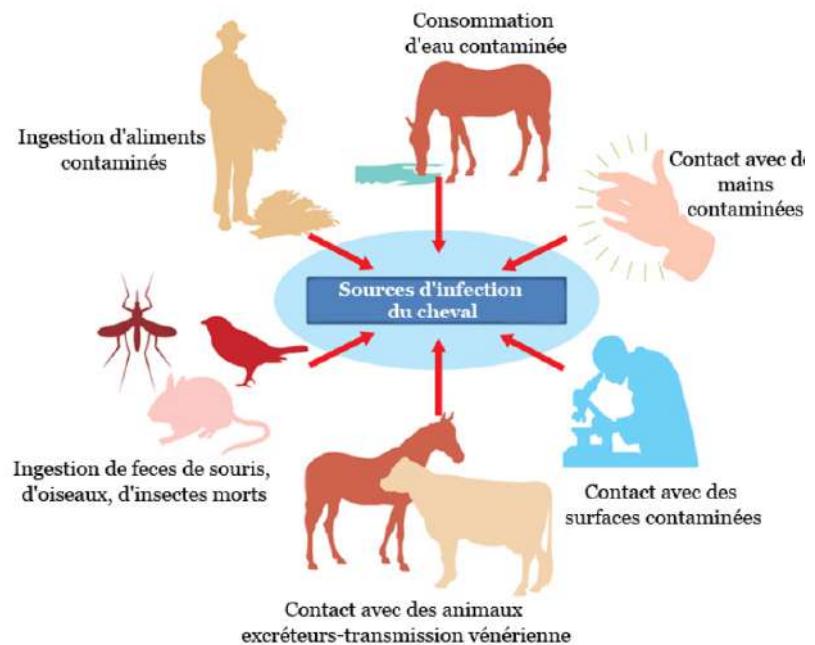
Pour les nouvelles structures, il est essentiel de prendre en compte ces mesures de conception et l'organisation des bâtiments afin de faciliter la mise en place de ces box d'isolement, l'infirmerie et des animaux).



# Les différentes sources de contaminations

Les chevaux peuvent entrer en contact avec les maladies de diverses manières :

- Contact direct (chevaux ou autres espèces)
- Contacts indirects (bottes, vêtements, matériel et abreuvement en commun, transports, ...)
- Semence infectée (fraîche, saillie, insemination)
- Vecteurs (insectes piqueurs, rongeurs, oiseaux sauvages, etc.)
- Sang (aiguilles contaminées)
- Fœtus abortés/fluide fœtal
- Fumier



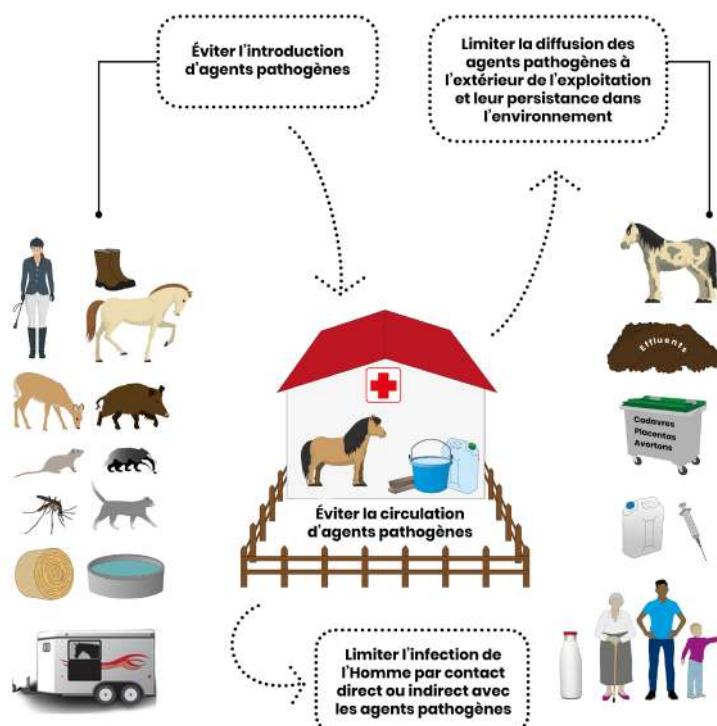
Source de l'image : IFCE

## Comprendre la biosécurité

La biosécurité consiste à appliquer des mesures, dont certaines peuvent être appelées « gestes barrières », pour prévenir les maladies dans les structures équines et permettre de :

- Prévenir l'introduction d'agents pathogènes (bactéries, virus, parasites) au sein de la structure équine
- Limiter leur dissémination et l'expression clinique des affections déjà présentes dans la structure équine
- Prévenir leur propagation vers d'autres structures équines
- Prévenir leur transmission à l'Homme dans le cas de maladies zoonotiques
- Prévenir la contamination de l'environnement.

Ces mesures doivent être adaptées au contexte épidémiologique local, proportionnées au risque, intégrer les enjeux sanitaires, mais également être compatibles avec les pratiques du lieu de détention.



# Les bases de la biosécurité



# Les bases de la biosécurité

## La sectorisation et le zonage de l'exploitation

L'organisation d'une structure équestre peut se raisonner en 3 zones : la zone non professionnelle dite publique, la zone professionnelle et la zone d'élevage/de vie des animaux. Le principe d'une telle délimitation est d'éviter la diffusion des agents pathogènes d'une zone à l'autre en imposant une gestion des flux et des règles de circulation pour les personnes, les animaux et produits d'origine animale, l'alimentation, la litière, le matériel, les véhicules et équipements.

### ➤ La zone d'élevage/de vie des animaux :

C'est la zone où logent et circulent les animaux. Elle comprend les écuries, les prairies, les paddocks, la carrière, le manège, le hangar de monte, l'infirmierie et le local d'isolement des animaux récemment introduits. Elle est réservée aux personnels travaillant sur le lieu de détention et aux cavaliers autorisés.

### ➤ La zone professionnelle

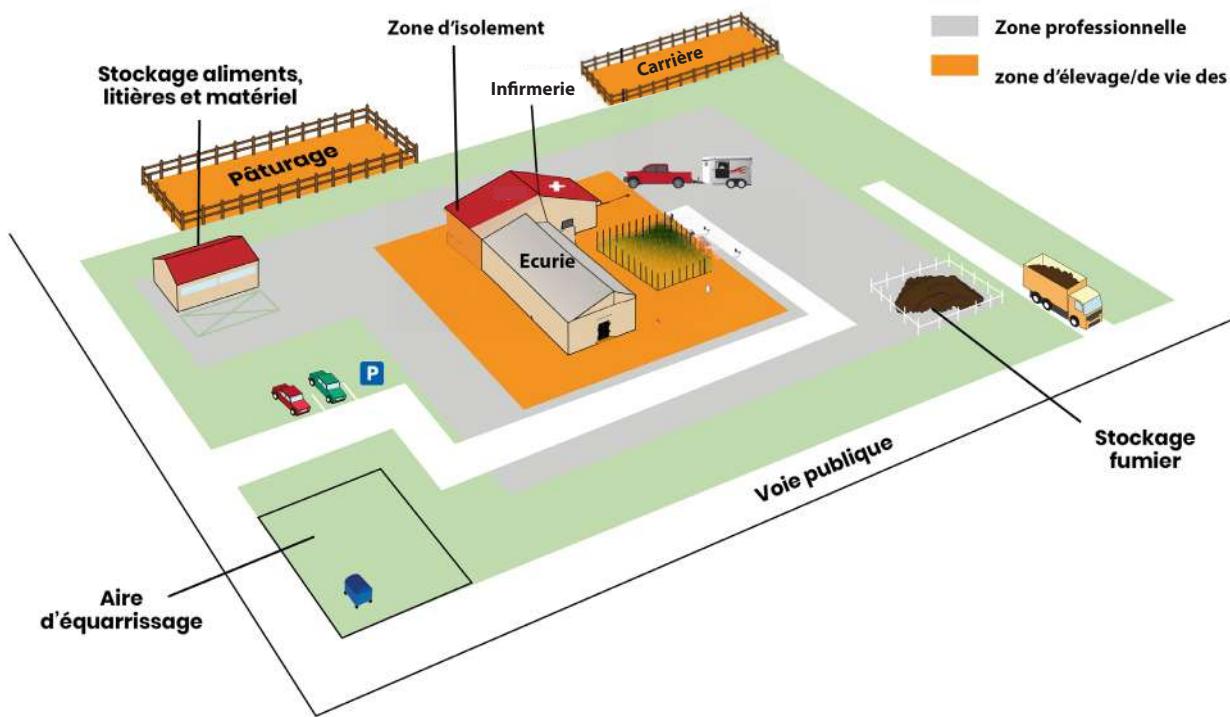
C'est l'espace de la structure situé à l'extérieur de la zone d'élevage/de vie des animaux. Elle est réservée à la circulation des cavaliers, des intervenants, des personnes et des véhicules autorisés (livraison, transport d'animaux) se rendant dans la structure et au stockage ou transit des produits entrants et sortants (aliments, fourrages,

les fumières et les hangars de stockage de litière et de matériel)

### ➤ La zone non professionnelle (dite publique)

Elle comprend la zone de circulation pour les véhicules des intervenants extérieurs, le public le cas échéant et l'aire d'équarrissage

- Zone non professionnelles/publique
- Zone professionnelle
- zone d'élevage/de vie des animaux



### En pratique

Les limites entre les différentes zones sont le plus souvent naturelles (haie, talus, ...) ou « virtuelles ». L'objectif est de pouvoir rapidement les identifier afin de respecter les règles de circulation d'une zone à l'autre.

## La gestion par lots

Un lot d'animaux correspond à un groupe d'animaux ayant le même niveau sanitaire et des conditions de vie semblables.

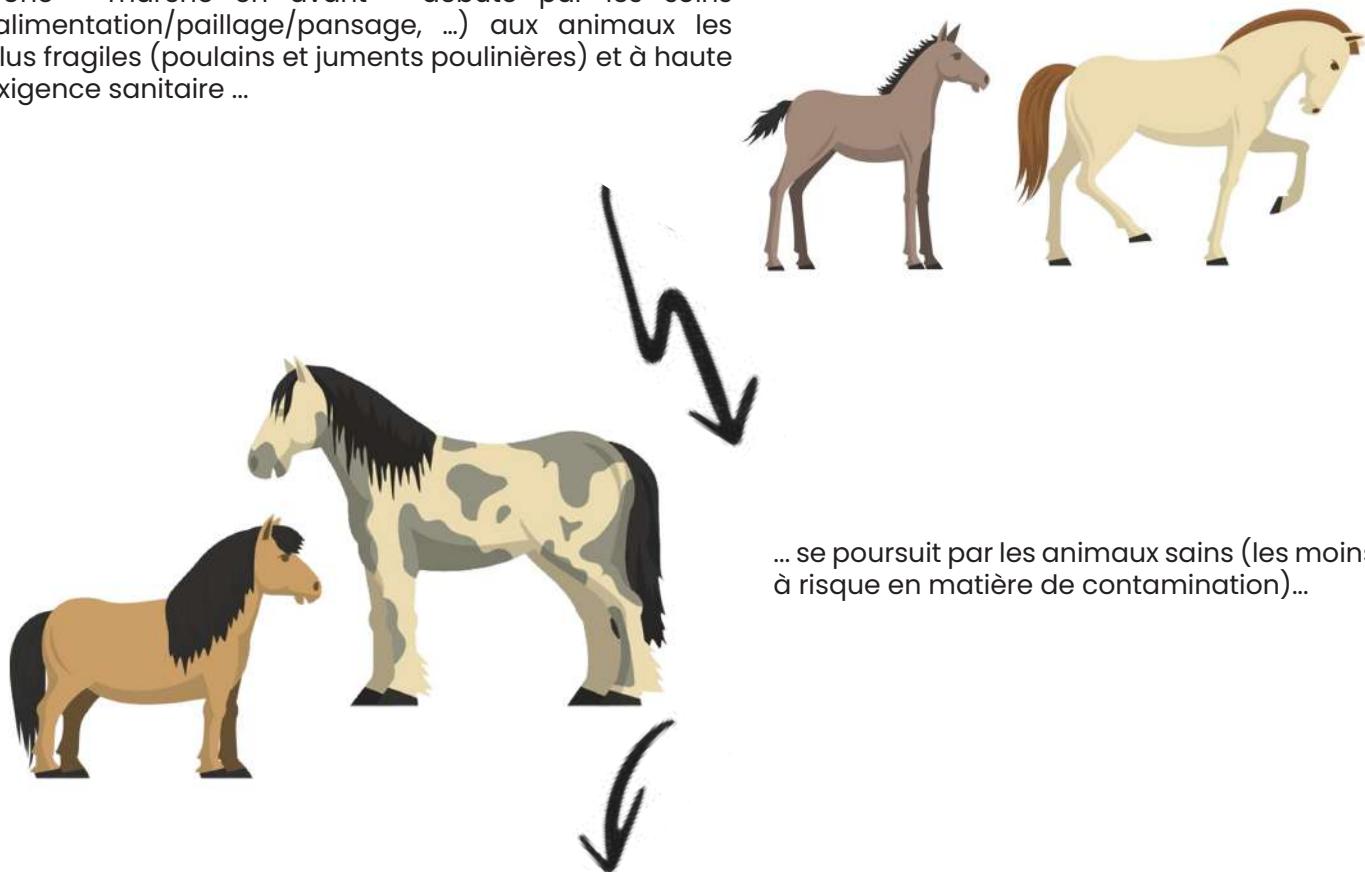
Il est important de ne pas mélanger les chevaux de statuts différents en réalisant des lots et d'avoir du matériel spécifique pour chaque lot.

Les chevaux participants régulièrement à des manifestations et concours équestres doivent constituer un lot à part car ils sont plus à risque d'introduire des pathogènes dans la structure.

## Le principe de la «marche en avant»

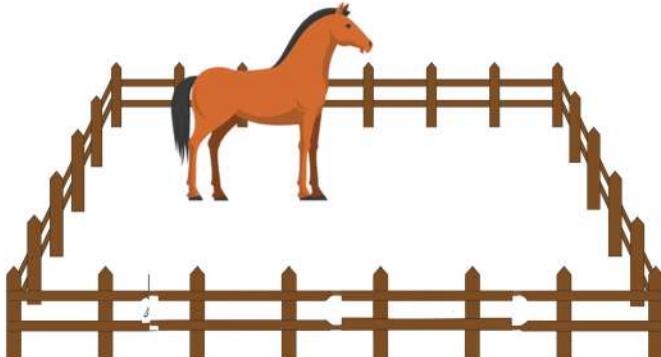
Cela consiste à se déplacer et à travailler selon un certain ordre et sans revenir sur ses pas afin de circuler du secteur le moins à risque vers le plus à risque en matière de contamination.

Une « marche en avant » débute par les soins (alimentation/paillage/pansage, ...) aux animaux les plus fragiles (poulains et juments poulinières) et à haute exigence sanitaire ...



... se poursuit par les animaux sains (les moins à risque en matière de contamination)...

...et se termine par les soins aux animaux malades ou récemment introduits ou revenant d'un rassemblement ou d'un concours équestre.



Un nettoyage des mains et des équipements souillés (thermomètre...) est nécessaire entre les secteurs

## Identification et traçabilité

La surveillance de la situation sanitaire de la filière s'appuie sur une parfaite identification des équidés et un enregistrement de leurs mouvements. Les différentes obligations réglementaires sont rappelées ci-après.



*Source de l'image : IFCE*

### En pratique :

- Tout équidé doit être identifié par transpondeur et accompagné d'un document d'identification et d'un numéro SIRE.
- Tout détenteur d'équidés, professionnel ou particulier doit obligatoirement s'enregistrer comme tel auprès du SIRE
- A partir de 3 équidés présents sur un lieu de détention il est obligatoire de déclarer un vétérinaire sanitaire
- Les mouvements des animaux entrants et sortants (en précisant les dates d'entrées et sorties et les lieux de provenance et destination) doivent être enregistrés dans le registre sanitaire d'élevage
- Le document d'identification des équidés présent sur la structure doit être disponible en cas de contrôle et doit accompagner l'équidé dans tous ses déplacements
- Les transports d'animaux sur plus de 65km dans le cadre d'une activité économiques doivent être enregistrés dans un registre de transports. Ce registre doit être détenu à bord du véhicule et conservé pendant 3 ans.



*Source de l'image : IFCE*

# Empêcher l'introduction de maladies



## La gestion de l'introduction d'animaux

Tout équidé entrant dans la structure (achat, pension, prêt, retour de manifestation, concours...) représente un risque d'introduction d'agents pathogènes. Cependant, la nature et l'importance des risques sanitaires varient en fonction des structures de provenance et du nombre et de la catégorie d'animaux introduits (âge, sexe, gestation). Par ailleurs, l'expression clinique des maladies peut être déclenchée ou favorisée par les conditions de transport et les nouvelles conditions de vie (hébergement, alimentation, travail, ...).

L'isolement des animaux introduits, dans un espace dédié, (sans contact direct ou indirect avec les autres animaux de la structure), est une mesure très efficace pour limiter les risques d'introduction de nouvelles maladies dans la structure et permettre la surveillance (vérifier l'absence de signes cliniques, prise de température quotidienne) et l'adaptation des animaux introduits à l'effectif d'accueil (microbisme, conduite d'entretien, ...).

En effet, un animal nouvellement introduit à beau être en bonne santé apparente, il peut être en période d'incubation d'une maladie ou bien être porteur sain. Il a pu se contaminer dans son lieu de détention d'origine, lors de son transport ou dans des zones de rassemblements.

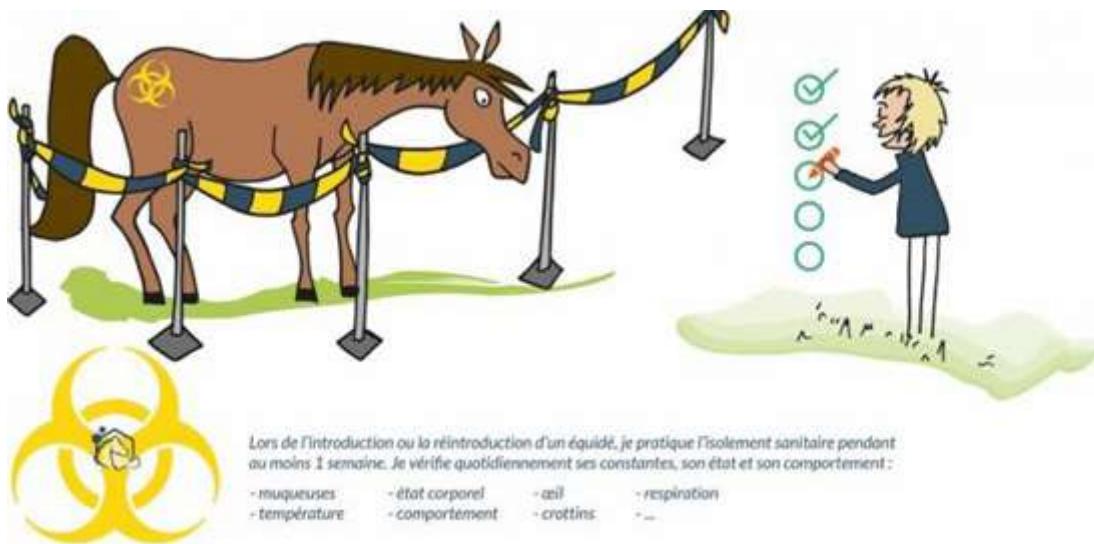


Une période de 2 semaines apparaît comme raisonnable pour laisser le temps aux éventuelles maladies infectieuses de se manifester et limiter ainsi leur diffusion au sein du lieu de détention. Un box ou une parcelle isolée peuvent être utilisés pour réaliser cet isolement temporaire et dédiés uniquement à l'isolement. Le cheval isolé devrait être le dernier cheval soigné et travaillé chaque jour. Si ce n'est pas possible, assurez-vous d'avoir des bottes et des vêtements que vous n'utiliserez que pour ce cheval.

Source de l'image : IFCE

Pour les équidés de retour sur la structure après avoir été dans un rassemblement, en centre de reproduction ou en clinique vétérinaire, il est préconisé de les isoler à leur retour. En effet les réintroductions doivent-être gérées comme les introductions

Un protocole d'analyses pour les animaux introduits (par exemple, le test de Coggins pour l'anémie infectieuse équine) en lien avec le vétérinaire et le GDS, doit être mis en place, en fonction de la situation sanitaire de la structure équine introductory (pour connaître sa situation vis-à-vis des principales maladies) et en fonction du statut sanitaire des structures équines d'origine et des événements sanitaires récents (avortements, troubles respiratoires, diarrhées, ...)



Source de l'image : RESPE

S'assurer que les équidés introduits sont à jour de leurs vaccinations et vermifugés ou ne présentent pas de parasites

Il est essentiel d'utiliser un moyen de transport propre et désinfecté pour l'arrivée des nouveaux animaux sur le lieu de détention. Il conviendra de le nettoyer et de le désinfecter après son utilisation.

## La gestion des intervenants et visiteurs

Les intervenants (vétérinaire, maréchal ferrant, ostéopathe, inséminateur, moniteurs indépendants, ...) sont susceptibles d'introduire certaines maladies dans la structure (et parallèlement, de les diffuser à l'extérieur dans d'autres structures). De manière générale, il ne faut pas que les intervenants puissent transporter de maladies provenant d'une autre structure sur leurs mains, leurs bottes et vêtements, leurs matériels ou les roues de leurs véhicules.

### En pratique, plusieurs mesures de prévention peuvent être mises en place :

- Limiter les entrées en zone d'élevage/de vie des animaux pour les véhicules des intervenants extérieurs. Les véhicules doivent, dans la mesure du possible, rester dans la zone non professionnelle ou professionnelle.
- En zone non professionnelle, on recommande l'aménagement d'un point d'accueil avec un parking délimité et un panneau (sur lequel peut figurer un plan du lieu de la structure et qui identifie les différentes zones et règles de circulation), les règles de bonne conduite pour les visiteurs et un numéro de téléphone de la personne à appeler avant de rentrer.
- À l'entrée dans la zone d'élevage/de vie des animaux, un point d'eau permettant le lavage (nettoyage et désinfection) des mains et des bottes (avec un système d'évacuation de l'eau souillée avec récupération pour ne pas les rejeter dans le milieu naturel) est aménagé. Par ailleurs, la mise à disposition de bottes ou de surbottes (à usage unique) et vêtements dédiés à la zone d'élevage/de vie des animaux peut également être envisagée ;
- S'assurer que le matériel utilisé par les intervenants dans la structure soit nettoyé et désinfecté entre chaque structure ou soit à usage unique.

Pour les bottes des intervenants visitant successivement plusieurs structures, plusieurs solutions existent : un lave-bottes (branché sur une arrivée d'eau et éventuellement une solution désinfectante), la présence d'un pédiluve (mais attention un pédiluve ne sera efficace que si les bottes sont exemptes de matière organique et si la solution désinfectante est changée régulièrement !).



# La gestion des vecteurs «animaux» (nuisibles, animaux domestiques, faune sauvage)

Les oiseaux, rongeurs, insectes, animaux domestiques ou sauvages peuvent être à la fois des sources directes et indirectes de contamination et des vecteurs mécaniques indirects de pathogènes (pattes, poils, plumes...). Il est donc important d'éviter tout contact direct ou indirect entre ces animaux et les équidés présents sur la structure.

Les rongeurs et les oiseaux peuvent notamment être vecteurs de maladies, consommer et souiller la nourriture endommager les bâtiments et fils électriques pouvant augmenter le risque d'incendie.

## En pratique

- L'entretien des abords de la structure et des clôtures permet de limiter fortement la présence d'animaux de la faune sauvage et de rongeurs sur la structure
- L'abreuvement dans des mares, rivières accessibles à la faune sauvage ou en aval à d'autres lieux de détention est à éviter
- Prendre des précautions lors de la distribution de l'alimentation. En effet, l'alimentation au sol au pâturage attire la faune sauvage qui peut la souiller et la contaminer (moisissures et contaminations diverses)
- Limiter l'accès des animaux au lieu de stockage du fumier en utilisant une bâche ou des clôtures électriques
- Un plan de dératisation (piégeage, poison, ...) pour éviter la pullulation de rongeurs et empêcher qu'ils aient accès aux bâtiments et lieux de stockage des aliments, et des mesures de prévention contre les insectes sont également des mesures essentielles, dans le respect de la réglementation en vigueur.
- Les carnivores domestiques et volailles peuvent être sources de contamination et de propagation des pathogènes. Leur présence est à proscrire en zone d'élevage/de vie des animaux et en zone professionnelle où se trouvent les lieux de stockage des aliments.
- Enfin, la pose de filets doit empêcher l'accès des oiseaux aux zones de stockage « ouvertes » des aliments afin de réduire certains risques



## Le matériel en commun

Une contamination des matériels utilisés collectivement, véhicules de transport ou de manipulation des effluents peut être source d'introduction de pathogènes dans la structure.

## En pratique

Il est recommandé de nettoyer de manière approfondie (et idéalement désinfecter), avant et après utilisation, les matériels et véhicules utilisés collectivement et au minimum les parties en contact avec les animaux, leurs excréments ou le sol (cette zone de nettoyage est idéalement située en zone professionnelle).

Dans la mesure du possible utiliser du matériel propre à chaque équidé (mors, tapis, brosserie...)

## La gestion des contacts entre équidés de la structure ou de structures équines différentes, à statut sanitaire différents

De nombreuses maladies peuvent être transmises par contacts directs entre animaux ou par contacts indirects (par souillure de l'eau d'abreuvement, d'aliments, et par les aérosols ou poussières ...). Aussi, il est essentiel d'empêcher les contacts entre chevaux issus de structures équines différentes, voisins au pâturage ou lors de manifestations, concours ou salons. En effet, des rassemblements, même de courte durée, représentent un risque de contamination.

### En pratique

- Les contacts avec les effectifs de structures voisines doivent être évités (entretien des clôtures et utilisation de doubles clôtures et/ou haies vives séparatrices pour éviter les contacts «nez à nez», pas d'abreuvement en commun, privilégier le pâturage alterné...) et/ou tenir compte des statuts sanitaires des troupeaux.
- Lors de rassemblements (concours, salons, ...) il est recommandé de :
- Ne mélanger que des animaux de statuts sanitaires équivalents, et si possible uniquement des animaux qui puissent être isolés (comme ce qui est prévu en cas d'introduction de nouveaux animaux) au retour dans le lieu de détention même dans le cas de statut sanitaire équivalent.
- Appliquer le règlement sanitaire défini collectivement pour sécuriser le rassemblement
- Utiliser du matériel spécifique pour les chevaux de sa structure (abreuvement, nourrissage, ...)
- Isoler les chevaux au retour dans sa structure
- Si la manifestation ou le concours est organisé au sein de sa structure, il est conseillé de laisser les chevaux extérieurs à la structure éloignés des lieux de vie des chevaux de la structure (boxes, prés), de baliser les zones et mettre en place un plan de circulation pour limiter les contacts directs et indirects.

## La préparation et le stockage des fourrages et des aliments

Certains agents pathogènes peuvent être introduits sur le lieu de détention via l'alimentation. Aussi une attention particulière doit être portée lors de la préparation de certains aliments et lors de leur stockage et de leur distribution.

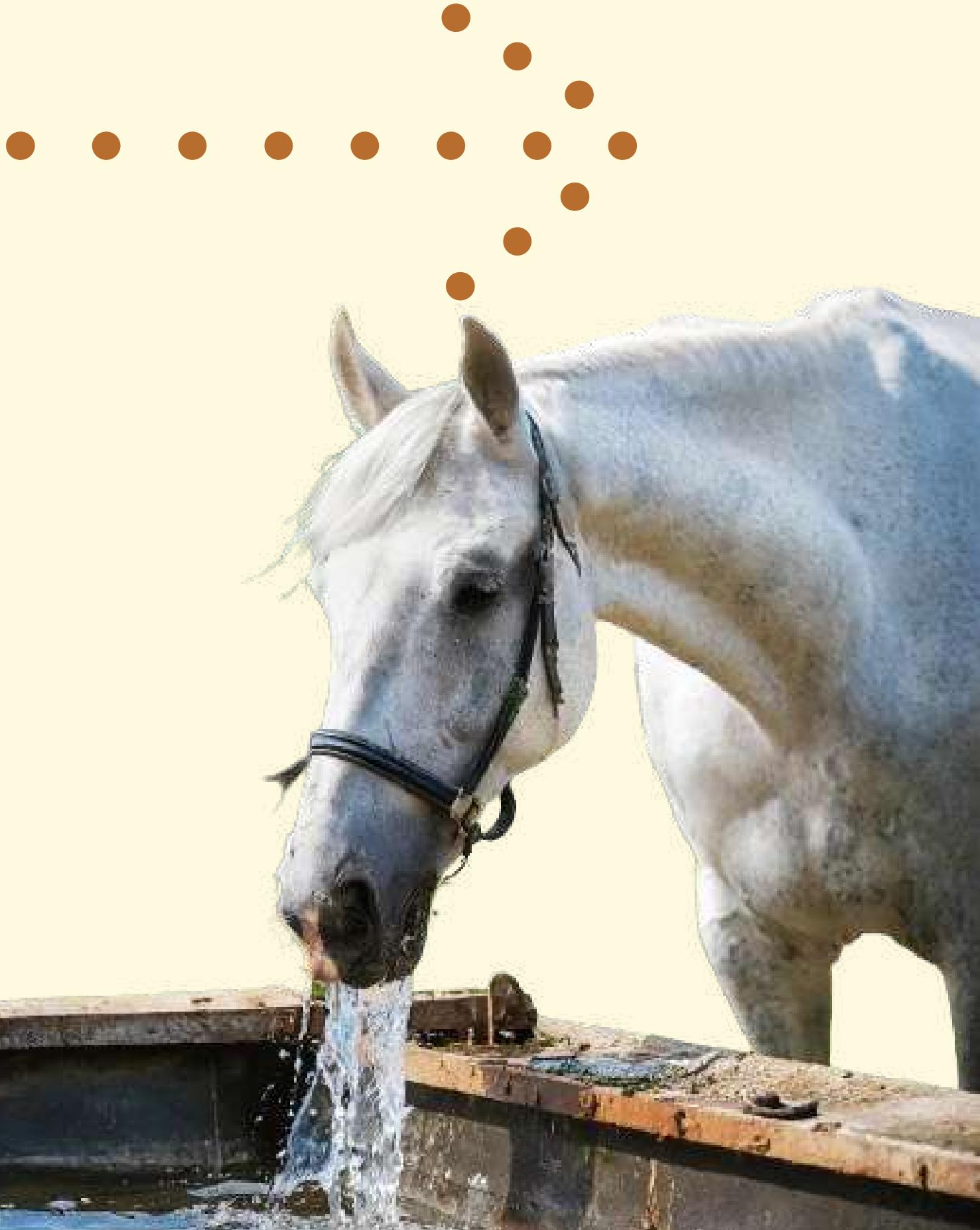
### En pratique

Une attention particulière doit être portée à la réalisation et au stockage des fourrages. Pour les aliments humides (Enrubannage), le stockage doit être maintenu dans de bonnes conditions d'anaérobiose. Pour les aliments secs, ils doivent être stockés dans un lieu à l'abri de l'humidité. Surveiller l'apparition de moisissures, sources potentielles de mycotoxines et pouvant générer des maladies ou la production de toxine botulique en cas de présence de cadavres enfouis lors de la conception du silo.

- Il faut s'assurer de la provenance de son fourrage pour s'assurer de sa bonne qualité et de sa composition
- Il est recommandé de vérifier la composition florale de ses parcelles avant le fauchage et la réalisation des fourrages
- Plus globalement, les aliments stockés doivent être protégés de l'humidité et de toute intrusion d'animaux (hangar fermé, barrières, bâche hermétique, silo, éviter le stockage à même le sol, ...) Il faut également faire attention, aussi bien dans les fourrages que dans la litière, à la présence de moisissures.



## Empêcher les pathogènes de s'installer et de circuler



D'une façon générale, on recommande de séparer dans l'espace les différents lots d'équidés et d'éviter les contacts entre équidés à statuts sanitaires différents et avec d'autres espèces animales.

## Le maintien des animaux en bonne santé

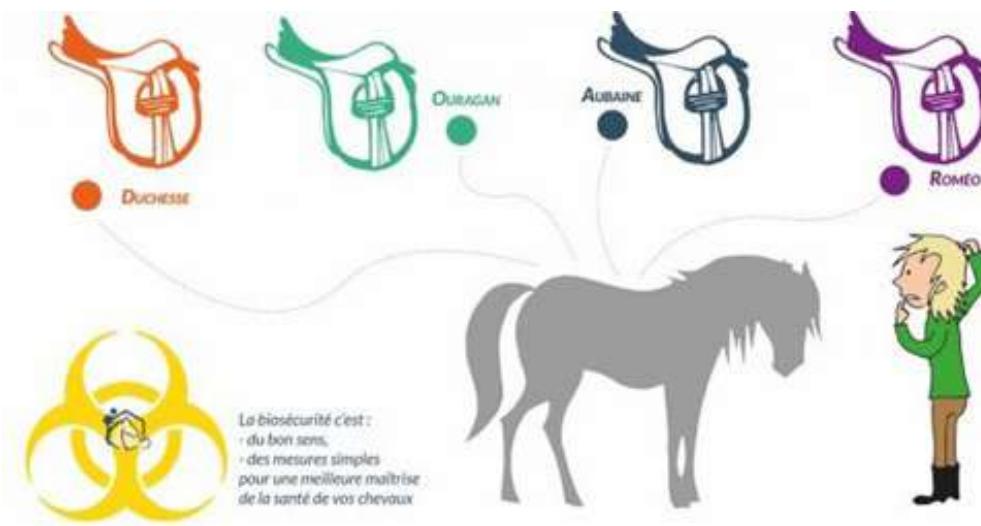
La biosécurité est d'abord fondée sur l'entretien, la régularité de la surveillance et la qualité des soins prodigués aux animaux. Le maintien des animaux en bonne santé repose ainsi sur la qualité de l'alimentation, de l'abreuvement, et du confort du logement (hygiène et ambiance), la mise en place de mesures médicales préventives adaptées et raisonnées (vaccination, antiparasitaires ...), l'isolement des animaux malades et la recherche de bonnes conditions de bien-être de façon générale ([voir le guide de bonnes pratiques pour le bien-être équin](#)). En effet, des animaux correctement entretenus ont un système immunitaire plus efficace et disponible pour lutter contre les différents agents pathogènes auxquels ils peuvent être confrontés (microbisme habituel de la structure ou agents pathogènes nouvellement introduits).

### En pratique

- On veille à l'accès à la nourriture et à l'équilibre des rations, notamment pour éviter les carences, et à respecter les accès et les besoins en eau propre. Une analyse d'eau peut être réalisée pour un accès à l'eau en dehors du réseau d'eau en adduction. Attention aussi en cas de dominance dans un groupe à l'accès aux aliments.
- Mettre en place un protocole de [vermification raisonnée](#) en lien avec son vétérinaire. (coproscopie et résistance)
- Veiller au respect du [protocole de vaccination](#) établit avec votre vétérinaire et à sa révision régulière.
- L'isolement et les soins des animaux malades sont assurés en lien avec le vétérinaire ;
- Le stress des animaux lors du transport et lors de leur manipulation doit être limité au maximum
- Le respect de la surface de logement des animaux, de la bonne ventilation des bâtiments et la qualité de la litière sont également nécessaires

## Equipement, harnachement et matériel de pansage et de curage

Certaines maladies peuvent se transmettre entre équidés via les équipements, le harnachement et le matériel de pansage.



Source de l'image : RESPE

### En pratique :

- Chaque cheval devrait avoir son propre équipement et matériel de pansage.
- Si vous partagez le harnachement entre les chevaux, nettoyez l'équipement complètement avant de l'utiliser sur un cheval différent.
- Les mors, les tapis de selle et les couvertures ne doivent pas être partagées ou si cela n'est pas possible, ils doivent être nettoyés entre les utilisations sur différents chevaux.
- Le matériel doit être adapté aux besoins, à la morphologie des chevaux pour éviter les blessures.

## La gestion des poulinages

Le poulinage est une période critique. La jument est affaiblie et le poulain naissant est dépourvu d'immunité.

### En pratique

- Isoler la jument (en conservant si possible un contact visuel avec ses congénères) dans un box de poulinage qui doit être bien paillé, de grande taille (minimum 4x4m), non glissant, nettoyé et désinfecté après chaque poulinage.
- Contrôler la qualité du colostrum des juments ayant pouliné via un colotest. La jument doit être propre (vulve, mamelle) et vérifier que la prise du colostrum soit effectuée dans les premières heures. Le poulain doit téter une quantité adaptée de colostrum, riche en immunoglobulines (colotest > 40g/L), pour lui apporter une protection immunitaire et des apports énergétiques suffisants en attendant qu'il fabrique lui-même ses propres anticorps.
- Dans la mesure du possible, ne pas donner au poulain de colostrum issu d'autres structures et se construire une colostrothèque sur la structure en cas d'incompatibilité, de quantité ou de qualité insuffisante. Si cela n'est pas possible, il est recommandé de se procurer du colostrum dans une structure avec un statut sanitaire équivalent ;
- Désinfecter soigneusement le nombril du poulain par trempage 2 fois par jour, avec un produit adapté, de manière précoce et répétée jusqu'à ce qu'il soit complètement sec ;
- Dans les premiers mois de sa vie, le poulain peut être confronté à plusieurs maladies, principalement infectieuses. Il convient donc de lui porter une attention particulière et de maintenir son environnement le plus sain possible.



## La gestion des animaux malades avec l'infirmerie

Les animaux malades représentent des sources très abondantes de pathogènes et sont particulièrement à risque de diffuser les maladies au sein de la structure.

Les signes cliniques les plus fréquents pour les maladies infectieuses sont :

- Diminution d'appétit
- Abattement
- Diarrhée
- Fièvre
- Écoulement nasal ou toux
- Avortements
- Mort subite

Les principales maladies équines d'intérêt étant les herpes viroses de type 1 et 4 (rhinopneumonie), la grippe équine, la gourme, l'anémie infectieuse équine, l'artérite virale, la métrite contagieuse.



Il est essentiel de pouvoir isoler les animaux malades dans un endroit non accessible aux autres animaux ou aux visiteurs (« infirmerie », éloignée du box de poulinage) tout en conservant si possible un contact visuel ou auditif avec ses congénères. Ces animaux ne doivent pas être isolés avec des animaux récemment introduits et en cours de quarantaine. Par ailleurs, l'isolement des animaux suspects d'être malades (ayant des symptômes ou ayant été en contact avec des animaux malades, selon la même procédure mais séparés de ceux étant malades, est recommandé.

- Dans le circuit de soin, les animaux malades doivent être soignés en dernier
- Le matériel utilisé en infirmerie doit rester exclusivement à l'infirmerie et être nettoyé et désinfecté entre chaque cheval
- L'infirmerie doit être nettoyée et désinfectée après chaque utilisation et si possible appliquer une période de vide sanitaire
- Lors des soins aux animaux malades, utiliser des équipements de protection à usage unique (gants, casques, blouses, surchaussure, charlotte) pour se protéger soi-même et limiter les transmissions.
- Lors de l'administration des traitements (injections) le matériel doit être adapté à la taille et au poids des animaux et jetable (limitation des risques de transmission par voie sanguine notamment avec des aiguilles et seringues à usage unique).
- Les soins doivent être réalisés en respectant les prescriptions du vétérinaire
- Les soins doivent être enregistrés dans le registre sanitaire d'élevage
- Demander au vétérinaire de déclarer le cheval malade au RESPE ou déclarer le syndrome observé auprès de [VIGIRESPE](#)
- En cas de suspicion d'une maladie réglementée, le vétérinaire doit la déclarer auprès de la DDPP
- Une attention particulière doit être portée lors de la réintroduction de l'animal mis à l'isolement, en lien avec la remise en cause de la hiérarchie dans le troupeau (conflit pouvant entraîner des blessures entre congénères).

## Nettoyage/désinfection

Un protocole complet de nettoyage, désinfection, consiste d'abord à débarrasser et désencombrer, nettoyer (balayage, curage, ...), récupérer et stocker les déchets, tremper puis laver et éventuellement désinfecter (la désinfection est à adapter à chaque situation et contexte).

### En pratique

La formalisation par écrit et le respect effectif d'un plan de nettoyage et de désinfection permet l'application des bonnes pratiques par toutes les personnes travaillant dans le lieu de détention. Ce plan établi pour les différents secteurs de la zone d'élevage/de vie des animaux comprend les protocoles, la nature des produits désinfectants et leurs modalités d'utilisation suivant les situations, ainsi que les fréquences de mise en œuvre ;

Il faut respecter scrupuleusement les instructions des produits utilisés

Le nettoyage/désinfection doit s'appliquer aux locaux ou matériels suivants

- L'infirmerie et la zone d'isolement des animaux nouvellement introduits, après chaque utilisation
- Les boxes régulièrement (au moins une fois par an)
- Le matériel en commun après partage avec d'autres structures
- Les mangeoires, râteliers et abreuvoirs régulièrement
- Les circuits d'eau (canalisation à purger) régulièrement
- Les matériels liés aux poulinages, parage et tonte
- La zone d'équarrissage après chaque enlèvement
- Matériel de pansage, couvertures et harnachement à minima une fois par an et autant que de besoins

Empêcher les maladies de diffuser en dehors de la structure



## Empêcher les maladies de diffuser en dehors de la structure



## La gestion des effluents

Le fumier représente une des sources potentielles de diffusion des maladies. En effet, de nombreux agents pathogènes responsables de maladies infectieuses ou parasitaires sont présents dans les sécrétions ou les déjections animales, fécales ou autres. Des précautions particulières s'imposent.

### En pratique

- Respecter [la réglementation](#) pour le stockage et l'évacuation du fumier
- Les eaux usées ne doivent pas être rejetées dans le milieu naturel



Source de l'image : IFCE

## La gestion des cadavres

Les avortons, les placentas et les cadavres d'animaux peuvent être sources de contamination et à risque pour les autres animaux.

### En pratique

- Les avortons, placentas et cadavres d'animaux doivent être écartés du reste de l'effectif et placés dans un bac ou une aire d'équarrissage, à l'abri des autres animaux de la structure et des prédateurs (dont chats et chiens présents dans l'exploitation). Il est fortement conseillé de prendre des précautions lors de leur manipulation avec, à minima, le port de gants.
- La zone d'équarrissage doit se situer en zone non professionnelle le plus loin possible de la zone d'élevage/de vie des animaux. Elle doit être constituée d'une zone bétonnée ou stabilisée facilement nettoyable, non accessible à la faune sauvage et clairement identifiée par une signalétique adaptée afin que le camion d'équarrissage reste en zone non professionnelle
- Il convient également de déclarer la mort de l'équidé et renvoyer le carnet d'identification auprès de l'IFCE et de prévenir l'équarrisseur le plus rapidement possible. Il est possible via l'ATM Angee et [l'IFCE](#) ou votre GDS de bénéficier d'un tarif négocié.
- La zone d'équarrissage et les zones de découverte des cadavres doivent être nettoyées et désinfectées après chaque enlèvement.



## La gestion des produits d'origine animale

Certains équidés sont exclus de la consommation humaine pour sécuriser l'industrie alimentaire. Cette exclusion peut être :

- Administrative à la suite d'un retard d'identification ou une rupture de traçabilité. Cette dernière peut être définitive (délais d'identification non respecté, édition d'un document d'identification de remplacement) ou temporaire (duplicata du document d'identification en cas de perte).
- Vétérinaire à la suite de l'administration d'un traitement médicamenteux rendant l'équidé impropre à la consommation humaine qui peut être définitive ou temporaire selon la substance utilisée.

Pour les élevages de production d'aliment d'origine animale (viande, lait), certains produits contaminés par des microorganismes pathogènes tels que des bactéries, des virus et des parasites peuvent être à l'origine de maladies chez l'Homme (zoonoses, ou toxiinfections d'origine alimentaire), il convient donc de les écarter du circuit commercial.

### En pratique

- Toujours présenter le document d'identification au vétérinaire lors d'une prescription.
- Il est primordial de repérer les animaux dont la viande ou le lait pourraient être impropre à la consommation (lait contenant des résidus, femelles avortées, animaux malades) et les écarter du circuit commercial pendant le temps nécessaire ou réglementé (temps d'attente des traitements).



# La gestion des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI)

Les déchets de soins vétérinaires sont classés en 3 catégories

- Les DASRI, déchets à risques infectieux (piquants-coupants-tranchants, éléments de travail souillés),
- Les déchets à risques chimiques ou toxiques (Médicaments Non Utilisés = MNU),
- Les déchets industriels banals (cartons, plastiques, éléments de travail non infectieux, emballages et flacons vides...).

Chaque catégorie doit faire l'objet d'un tri attentif et suivre les filières d'élimination appropriées.

Les déchets à risques infectieux (hors piquants-coupants-tranchants) doivent être mis dans un bac DASRI (fourni par votre vétérinaire ou GDS) ;

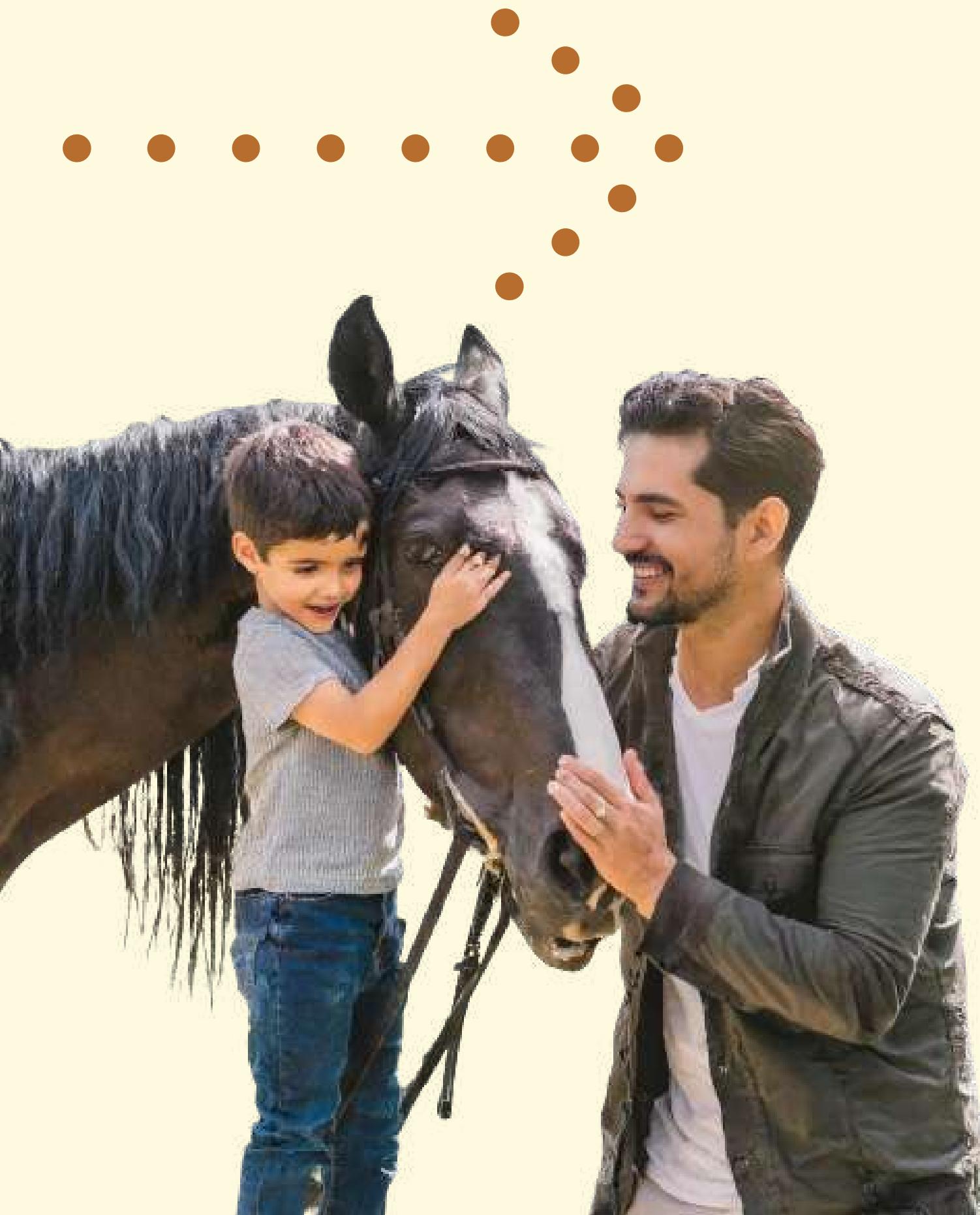
Les déchets piquants-coupants-tranchants d'une part et les déchets chimiques ou toxiques d'autre part, doivent être mis dans des bacs spécifiques adaptés ;

Les déchets industriels banals sont éliminés avec les ordures ménagères.

Des systèmes organisés de récupération et d'élimination de ces déchets existent localement. Lorsque les bacs sont pleins il faut les verrouiller et en fonction de l'organisation locale, divers systèmes de collecte peuvent exister, assurez-vous de détenir les conventions et les justificatifs d'éliminations. Votre vétérinaire ou votre GDS pourra vous orienter dans les démarches.



**Et en cas d'accueil du public ?**



Afin d'accueillir du public dans les meilleures conditions, des précautions particulières doivent être mises en place. En effet, comme tout animal, les équidés sont susceptibles d'être porteurs de maladies transmissibles à l'homme (teigne, gale, ...). Ces maladies peuvent être transmises aux détenteurs et aux intervenants réguliers, mais aussi aux visiteurs occasionnels.

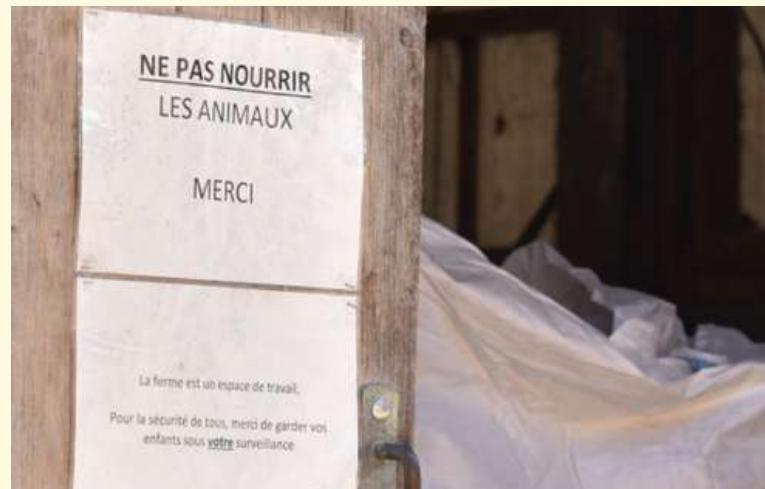
Crédit photo : Nina Chevalier



#### En pratique

- L'essentiel est d'anticiper l'accueil des visiteurs et mettre en place des règles de circulation entre les différentes zones (éventuellement à l'aide d'une signalétique)
- Limiter la circulation des chiens. Ces derniers doivent obligatoirement être tenus en laisse et ne pas pénétrer dans la zone d'élevage/ de vie des animaux
- Il est indispensable de prévoir un point de lavage des mains avant d'entrer en zone d'élevage/de vie des animaux (savon et essuie-main jetable ou mise à disposition de gel hydro-alcoolique) et de nettoyage et désinfection des chaussures.

- Sensibiliser le public et les informer que les animaux les plus jeunes (nouveau-nés et poulains), les plus fragiles, (femelles allant ou venant de mettre bas) et/ou les plus à risque (animaux malades dont femelles ayant avorté) exigent des soins et nécessitent d'être protégés des contacts. Par ailleurs, dans le cas d'animaux malades, cela protège aussi les visiteurs
- Empêcher l'accès aux zones d'isolement des chevaux nouvellement introduits, à la zone de poulinage et à l'infirmerie via une signalétique.
- Les cavaliers, idéalement, ne doivent pas utiliser d'équipement, harnachements et matériel de pansage autre que celui de la structure et qui sera dédié à chaque cheval
- Il est conseillé de ne pas curer, ni épandre pendant les visites. S'il y a besoin de pailler, on peut prévoir de le faire après le passage des visiteurs



Crédit photo : Nina Chevalier

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à joindre votre GDS et votre vétérinaire :

